



CHEMINEMENT D'UN EMPLOYÉ DE SOUTIEN VERS UN POSTE RÉGULIER

PERSONNEL DE SOUTIEN

Liste de suppléance

- Personnel de soutien ayant les qualifications requises et répondant aux critères de sélection lors de l'entrevue avec les Services des ressources humaines.

Liste de priorité

- Avoir travaillé un minimum de 600 heures au cours des 24 derniers mois.

Poste régulier À temps plein ou à temps partiel

- La commission octroie ces postes selon l'ancienneté à la suite d'un affichage interne.

*Note : Des particularités s'appliquent selon la convention collective en vigueur.